



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil d'administration du 14 avril 2025

Délibération n° 2025-004

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST.

Date de convocation du Conseil d'administration : 01/04/2025.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS de LABARRE Nathalie - VIDAL Isabelle – LECIGNE Françoise - DUBOIS Dominique - SLOMIANY Sylvie – MARTIN Jean-Jacques

Secrétaire de séance : DIERS de LABARRE Nathalie

Finances locales – Décisions budgétaires

Vote du budget primitif 2025

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment son article R123-20 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Considérant les travaux des commissions des finances s'étant déroulées les 4 décembre 2024, 21 janvier, 5 mars, et 25 mars 2025,

Après en avoir délibéré,

Madame le Président propose d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 000 €.

Elle précise que le budget de l'exercice 2025 (établi en conformité avec la nomenclature M 57, classement par nature) est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Conseil d'administration décide par 9 voix POUR:

D'approuver le budget primitif 2025 qui s'équilibrera en dépenses et en recettes à hauteur de 2 000 €.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Gwennaëlle PROST



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-211703111-20250414-XDELCCAS2025-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025